

Département
du VAL d'OISE

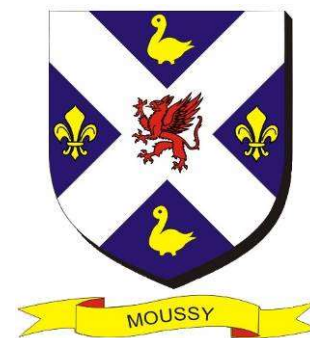
Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice	10
Présents	07
Votants	07

SEANCE DU 13 JUIN 2023

Date de convocation :
02/06/2023
Date d'affichage :
14/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 juin à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, MME LE PAGE Hélène, MME PICARD Séverine.

Absents excusés : M. LE CLEGUEREC Marc, M. VERSET Nicolas, M. MERCIER Patrick.

Secrétaire de séance : M. LE PAGE Hélène.

Délibération portant sur la demande de 2 subventions dans le cadre de la restauration des chemins communaux 11, 13 et 18,

Objet de la délibération : La présente délibération a pour objet la restauration des chemins communaux 11, 13 et la sente 18 à Moussy, en prenant en compte les éléments suivants :

- Le chemin dit des Prés aux Fontaines (numéro 13) sur un linéaire d'environ 1 000 m.
- Le chemin dit des Prés (numéro 11) sur un linéaire d'environ 1 000 m également.
- La sente dite de la Fontaine (numéro 18) sur un linéaire d'environ 150 m.

Ces chemins sont actuellement très encombrés par la végétation, avec des arbres en travers dans certains endroits, ce qui oblige les usagers à contourner le chemin. Cette situation présente un risque pour la sécurité, car certains arbres sont en équilibre au-dessus du chemin. De plus, certaines zones des chemins sont sujettes à des inondations récurrentes.

Projet : La commune de Moussy a sollicité le Département du Val d'Oise dans le cadre du dispositif Val d'Oise territoire, ainsi que le Parc Naturel Régional (PNR), afin d'obtenir une subvention pour le projet de restauration de ces 3 chemins.

Pour ce type de projet, la Direction du Développement Durable et de l'Agriculture, et plus particulièrement le Service Trame Verte et Bleue, ont été sollicités. Le cahier des charges sera préparé en amont avec les agents du Service Trame Verte et Bleue.

Suite à l'observation sur place par des agents du Service Trame Verte et Bleue, la demande de subvention répond parfaitement aux critères et conditions d'éligibilité de la fiche d'aide intitulée "Restauration et valorisation de chemins de randonnée (inscrits au PDIPR)". En effet, les 3 chemins relèvent bien du domaine privé de la commune et sont inscrits au PDIPR. De plus, ces chemins sont ouverts à la pratique de la randonnée (pédestre/cyclo/VTT).

La problématique principale de ces chemins réside également dans le manque d'entretien des bois privés adjacents. En conséquence, de nombreux arbres en mauvaise santé tombent sur et/ou à proximité des chemins. Le Conseil Départemental peut participer au financement de travaux forestiers sur l'emprise des chemins, qui sont des biens privés de la commune, mais ne pourra pas aider au financement de travaux forestiers sur les terrains privés adjacents.

En ce qui concerne les zones des chemins fréquemment inondées, il est proposé de créer un dispositif ou un ouvrage permettant l'évacuation de l'eau sur la zone.

De plus, deux barrières à l'entrée du chemin dit des Prés aux Fontaines et à l'entrée du chemin dit des Prés ne sont pas en bon état. Les agents du Service Trame Verte et Bleue ont donc proposé à la commune de Moussy d'inclure un investissement pour de nouvelles barrières dans le cadre de ce projet global de restauration des chemins.

La commune a consulté deux entreprises sur site afin d'établir un devis détaillé des travaux à réaliser.

- Société PINCHON – 95770 MONTREUIL SUR EPTE
 - Devis n° **300206** d'un montant de 17 620,00 € HT - 21 144,00 €
- Société La Jardinerie – 78710 ROSNY SUR SEINE
 - Devis **D23/00199** du 26/05/2023 pour un montant de 19 395,00 € HT – 23 274 € TTC

Pour cette opération, le PNR et le Conseil Départemental peuvent octroyer chacun une subvention de 40 % du montant HT des travaux (soit une subvention de 80 %). Monsieur le maire propose donc de demander une subvention au PNR et au Conseil Départemental, en prenant pour base le devis transmis par la société PICHON PAYSAGE – 95770 MONTREUIL SUR EPTE, dont le montant HT s'élève à 17 620 €.

Plan de financement :

- PNR : 7 048 €
- Conseil Départemental : 7 048 €
- Charge à la commune : 3 524 € + TVA (3 524 €), soit un montant de 7 048 € par autofinancement.

Les travaux pourraient commencer pendant la prochaine période hivernale.

Après délibération, le Conseil Municipal de Moussy à l'unanimité :

- Approuve le projet de restauration des chemins communaux 11, 13 et la sente 18, incluant la création d'un dispositif pour l'évacuation des zones inondées et l'installation de nouvelles barrières.
- Décide de solliciter une subvention auprès du PNR et du Conseil Départemental selon le plan de financement proposé.
- Autorise monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette demande de subvention.
- Autorise monsieur le maire à lancer les travaux par la société PINCHON PAYSAGE – 95770 MONTREUIL SUR EPTE, une fois les subventions accordées et les formalités administratives accomplis.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20230613-85Chemins-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023

Affichage : 14/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Moussy, le 13 juin 2023

Le Maire,
Philippe HOUDAILLE